

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Roland PONSAA	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. Gaston FOUCHERES	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Piscine olympique du Grand Dijon et salle d'escalade "Cime Altitude 245" -
Rapports d'activité du délégataire au titre de l'année 2014**

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation de l'équipement pendant l'année écoulée.

PISCINE OLYMPIQUE DU GRAND DIJON

Le rapport d'activité 2014 ci-annexé, établi par le délégataire, est parvenu à la Communauté Urbaine du Grand Dijon dans les délais impartis, conformément à l'article 51 de la convention de délégation de service public du 23 octobre 2014.

Ce rapport détaille notamment le niveau de fréquentation de l'équipement, les événements marquants de l'année 2014, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

La fréquentation annuelle est de 350 050 baigneurs dont 75,9 % d'entrées « public ». Le niveau de fréquentation observé est en baisse de 18 % par rapport à celui de 2013. Cette baisse trouve son explication dans la fermeture pour entretien et travaux de réfection de la totalité du carrelage des plages des bassins de cet équipement, pendant 6 semaines durant l'été dernier.

Pour la période scolaire 2013-2014, 35 classes primaires de 21 communes différentes ont été accueillies pour 657 séances d'apprentissage de la natation.

Concernant les clubs et structures associatives, 28 structures utilisent l'établissement, ce qui représente plus de 70 heures de pratique hebdomadaire.

L'espace forme affiche une fréquentation de 5 053 entrées dont 44% d'abonnements.

La fréquentation de l'espace plongée affiche une baisse de 2 %: 88 % de l'occupation est assurée par les clubs de plongée et d'apnée.

Fonctionnant 7 jours sur 7 (hors fermetures techniques et fermeture pour l'accueil des compétitions), l'établissement est ouvert sur une amplitude hebdomadaire de 90 heures dont 71 heures pour le public, et comptabilise 25 salariés en CDI auxquels s'ajoutent 12 salariés en Contrat à Durée Déterminée de courte durée employés dans le cadre de remplacements des titulaires ou en complément, pour faire face à un surcroît temporaire d'activité. Ont également été employées 2 personnes en contrat d'apprentissage, 2 personnes bénéficiant d'un contrat d'aide à l'emploi (CAE) et une personne reconnue comme travailleur avec handicap.

Ces effectifs représentent, tous contrats confondus, 33,4 équivalents temps plein.

Les résultats financiers de l'année 2014, sont les suivants :

	2013	2014	Évolution
CHARGES	2 270 486,00 €	2 191 862,00 €	-3,54%
PRODUITS	2 344 343,00 €	2 310 473,00 €	-1,44%
RESULTAT NET	72 214,00 €	118 611,00 €	64,25%
Intéressement Grand Dijon (60 %)	44 314,00 €	71 167,00, €	60,84%

Rapporté aux charges, le coût moyen par baigneur pour l'année 2014 est de 7,50 € TTC, contre 6,36 € TTC en 2013.

La recette moyenne par baigneur est de 4,68 € TTC. Le coût social par baigneur, pris en charge par le Grand Dijon est de 2,82 € TTC.

Enfin, depuis décembre 2012, l'équipement est certifié « Qualicert » pour une durée de trois années. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant, récompense notamment la qualité des services proposés.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

Le rapport d'activité 2014 ci-annexé, établi par le délégataire, est parvenu à la Communauté Urbaine du Grand Dijon dans les délais impartis, conformément à l'article 51 de la convention de délégation de service public du 23 octobre 2014.

Ce rapport détaille notamment le niveau de fréquentation de l'équipement, les événements marquants de l'année 2014, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

Cime Altitude 245 a accueilli 26 442 grimpeurs en 2014, dont 42 % d'entrées « public ». Le niveau de fréquentation observé est en baisse de 6,5 % par rapport à celui de 2013.

70 % des entrées « public » concernent une clientèle en provenance des communes du Grand Dijon.

15 écoles primaires, dont 10 du Grand Dijon ont été accueillies sur des cycles de 6 séances de 1h30, ce qui représente 43 % de la fréquentation scolaire, également assurée par le secondaire à hauteur de 27 % et par l'Université pour 30 %, pour un total de 5633 entrées réparties en 315 séances.

L'accueil des clubs, associations sportives, accueils de loisirs, centres sociaux, accueils jeunes et établissements d'accueil spécialisé s'est organisé autour de 85 structures différentes. 26 sont des clubs d'escalade ou associations sportives, 47 des accueils de loisirs et accueils jeunes, et 12 des établissements d'accueil spécialisé, ce qui représente un total de 5 043 entrées.

Fonctionnant 7 jours sur 7, l'établissement est ouvert sur une amplitude hebdomadaire qui varie en fonction de la période :

- période scolaire : 46,5 heures/66,5 heures (avec les créneaux pour les établissements scolaires) ;
- petites vacances : 58,5 heures ;
- vacances d'été : 48,5 heures.

Il comptabilise 4 salariés en CDI dont 3 à temps plein auxquels s'ajoutent des salariés en Contrat à Durée Déterminée de courte durée employés dans le cadre de remplacements des titulaires ou en complément, pour faire face à un surcroît temporaire d'activité.

Ces effectifs représentent, tous contrats confondus, 4,1 équivalents temps plein.

Les résultats financiers de l'année 2014, sont les suivants :

	2013	2014	Évolution
CHARGES	243 702,00 €	218 589,00 €	-10,30%
PRODUITS	167 402,00 €	167 869,00 €	0,28%
RESULTAT NET	-76 300,00 €	-50 720,00 €	33,53%

Rapporté aux charges, le coût moyen par grimpeur pour l'année 2014 est de 9,92 € TTC, contre 10,30 € TTC en 2013.

La recette moyenne par grimpeur est de 7,13 € TTC. Le coût social par grimpeur, pris en charge par l'UCPA est de 1,92 € TTC.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2014 de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245.